



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



pôle emploi

SPASER

*Schéma de promotion des
achats socialement et
écologiquement
responsables*

2023

Sommaire

 Introduction	p. 3
 Présentation de la feuille de route	p. 8
<hr/>	
 Axe 1 - Transition écologique	p. 12
 Axe 2 - Responsabilité sociale	p. 18
 Axe 3 - Développement économique	p. 23
 Axe 4 - Innovation	p. 26
<hr/>	
 Axe 5 - Accompagnement à la mise en œuvre	p. 28
 Axe 6 - Gouvernance et pilotage	p. 31
<hr/>	
 Synthèse des indicateurs	p. 34

Introduction

- **L'édito**
- **L'objectif du SPASER et le cadre réglementaire de la commande publique**
- **Présentation de la démarche**

L'édito

Dans un contexte mondial marqué par des défis environnementaux, sociaux et économiques majeurs, la nécessité de repenser notre manière de réaliser nos achats et de consommer s'impose comme une évidence. Les enjeux du développement durable sont plus que jamais au cœur de l'action publique et la commande publique, par son poids, représente un levier majeur dans cette transition vers une société plus responsable.

Depuis sa création, la responsabilité sociale et environnementale est au cœur de l'action de Pôle emploi. Elle le sera demain encore plus prégnante avec France Travail. En effet, notre établissement s'est engagé dans une trajectoire de décarbonation ambitieuse d'ici 2030 avec la réduction de 35% de ses émissions carbone. Or, les achats ont un poids significatif dans notre bilan carbone national : avec un montant annuel de plus d'1,6 milliard d'€ TTC en 2022, ils ont représenté 36% de nos émissions carbone, soit le second poste du bilan carbone après celui des déplacements (38,4%). Depuis plusieurs années, des actions ont donc été conduites pour réduire ces émissions et contribuer par ailleurs à l'atteinte des objectifs figurant dans le Plan National pour des Achats Durables.

Cela s'est concrétisé par la mise en œuvre d'une démarche d'achats responsables, intégrant des dispositions sociales et environnementales. Ainsi, Pôle emploi a su se montrer proactif en agissant, sans attendre l'émergence de nouvelles exigences législatives. A titre d'exemple, Pôle emploi acquiert depuis 2014 du papier reprographie, exclusivement recyclé et non blanchi. Nous militons aussi pour un numérique plus vertueux et responsable : généralisation du label environnemental EPEAT, prise en compte de l'accessibilité numérique dans les services digitaux utilisés par les demandeurs d'emploi et les entreprises, mais aussi en interne par nos conseillers. La direction des systèmes d'information de Pôle emploi a, par ailleurs, fortement contribué à l'élaboration du guide pratique des achats numériques responsables en 2019, sous l'égide de la commission interministérielle « Green Tech ».

Concernant les conditions d'exécution de ses marchés, plusieurs dispositions contractuelles sont d'ores et déjà mises en œuvre. Sur le volet social, Pôle emploi a intégré depuis 2015 une clause sociale dans ses marchés importants, ce qui a conduit à la réalisation de 1,7 million d'heures d'insertion professionnelle en 2022 pour des publics en difficulté. Depuis 2022, un dispositif dit « clause carbone », amenant les titulaires à mesurer puis réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, a fait l'objet d'un effort particulier d'intégration dans les marchés de prestations intellectuelles, dont notamment les marchés à destination des demandeurs d'emploi qui représentent près de 60% des achats de Pôle emploi.

Ce bilan des années récentes fait peser sur Pôle emploi des responsabilités particulières quant à l'avenir.

La première consiste à fixer les ambitions de sa politique achat en cohérence avec ses valeurs cardinales. Il s'agit d'en préserver l'alignement : l'engagement, l'exemplarité, l'intégrité et la volonté de se mobiliser en faveur d'un monde plus juste et durable, le tout en définissant les contours d'un nouveau modèle d'achats durables.

La seconde consiste à instaurer plus de transversalité dans la conception et la mise en œuvre des engagements. Le SPASER de Pôle emploi, élaboré par une équipe conjointe regroupant des acheteurs, des opérationnels et des correspondants RSE, est le fruit d'une réflexion approfondie portant sur l'analyse de nos besoins, de nos contraintes mais également de nos devoirs. Il s'articule donc notamment avec la Trajectoire Bas Carbone de l'opérateur et doit contribuer à l'atteinte de nos objectifs en la matière.

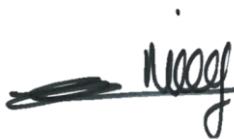
Enfin, il s'agit d'adosser ces engagements sur l'identification d'actions concrètes mesurables avec, pour la plupart d'entre elles, l'identification d'indicateurs de déploiement. A compter du 1er janvier 2024, le SPASER constituera le cadre de notre action en matière d'achats durables pour l'ensemble de nos collaborateurs et fournisseurs. En plus de l'approfondissement des mesures déjà engagées sur les volets environnemental et social, le schéma intègre de nouveaux axes en faveur de l'innovation et du développement économique, notamment en direction des PME. Le SPASER constitue ainsi la nouvelle feuille de route opérationnelle pour nos équipes et offrira un vivier d'idées et de recommandations à mettre en œuvre au plus près du terrain. Afin de valider la traduction du schéma en actions, un premier bilan d'étape sera réalisé en 2027 afin de confirmer ou d'ajuster les orientations prises.

Par la conception et la mise en œuvre de ce SPASER, Pôle emploi, demain France Travail, s'engage donc résolument à jouer un rôle moteur et exemplaire dans la transition vers un avenir plus durable. Ensemble, nous œuvrerons ainsi pour que nos achats soient porteurs de sens, d'impact positif et constituant, toujours, le reflet fidèle de nos valeurs.

Carine ROUILLARD
DGA Administration,
Finances, Gestion



Charline NICOLAS
DGA Stratégie et Affaires
Institutionnelles



Franck DENIÉ
DGA Systèmes
d'information



L'objectif du SPASER et le cadre réglementaire de la commande publique

Les achats, un levier économique et social majeur de transformation pour les acteurs publics

Représentant près de 10% du PIB en France en 2022, soit 217 milliards d'euros par an, la commande publique constitue un levier économique majeur de transformation pour les différents acteurs de la sphère publique. Elle est ainsi amenée à jouer un rôle fondamental pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficacité de la dépense publique, en poursuivant des objectifs éthiques, inclusifs et de développement durable. L'ONU, dans ses 17 objectifs de développement durable (ODD) à horizon 2030, a dès lors souhaité mettre la lumière sur cet enjeu majeur. Les achats publics contribuent fortement à l'atteinte de l'ODD n°12 « Consommation et production responsables » mais également, à titre plus subsidiaire, à celle d'autres ODD, comme par exemple l'ODD n°9 « Industrie, Innovation et infrastructures » ou l'ODD n°10 « Inégalités réduites ». Dans la lignée de ces engagements internationaux, le Pacte vert pour l'Europe, adopté par la Commission européenne en 2019, a fixé comme objectif à horizon 2050 la neutralité carbone pour tous les Etats membres.

Depuis 2015, la France s'est emparée du sujet en mettant sur pied un nouveau cadre législatif et réglementaire. Tout d'abord, de nombreux plans gouvernementaux comprenant des mesures en faveur du déploiement d'une commande publique durable ont été élaborés, à l'image du Plan climat en juillet 2017 ou du Plan biodiversité en juillet 2018. Par ailleurs, plusieurs textes législatifs et réglementaires, à l'instar de la loi climat et résilience de 2021 ou du décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, sont venus consacrer l'engagement de l'Etat sur le sujet. En effet, la loi susmentionnée a permis de fixer de nouveaux objectifs ambitieux à horizon 2026, en rendant obligatoire la prise en compte des trois dimensions environnementales et d'une dimension sociale dans les marchés publics à horizon 2026. Les dernières mesures instaurées par la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte accentuent le verdissement de la commande publique notamment en autorisant l'exclusion des marchés publics pour les entreprises ne respectant pas leurs obligations en matière environnementale, par la prise en compte pour la sélection des offres d'autres critères comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux, et en élargissant le champ du SPASER à la promotion d'une durabilité des produits et d'une sobriété numérique. De même, le Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025 structure également cette stratégie nationale de façon pluriannuelle et vise à donner un cap aux différents acteurs publics.

Le SPASER, l'outil phare au service d'une commande publique durable et responsable

Pour concrétiser cet engagement chez les acteurs publics, l'Etat a donc rendu progressivement obligatoire la réalisation d'un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER) chez certains d'entre eux. Dès 2015, l'article 76 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a posé les fondements juridiques du SPASER. Ainsi, l'article L. 2111-3 du code de la commande publique précise désormais que le SPASER est un « Schéma qui détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. » Le SPASER permet ainsi d'ancrer la politique d'achats responsables dans la stratégie d'un établissement public.

Cette obligation d'adopter un SPASER s'applique aujourd'hui à Pôle emploi, en vertu de sa qualité d'acheteur public dont le montant annuel des achats excède 50 millions d'euros. Des indicateurs, agrémentés d'objectifs cibles, devront dès lors être publiés tous les deux ans afin d'assurer le suivi des actions menées.

Les Achats RSE en 2022

28,6% des marchés notifiés comportant une dimension environnementale

1 714 191 heures d'insertion effectivement réalisées

60,4% des marchés attribués aux TPE/PME

Présentation de la démarche



ENJEUX ET OBJECTIFS

En adoptant son premier Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, Pôle emploi affirme ce faisant son engagement en faveur d'une action publique durable. Au-delà du suivi des lignes directrices impulsées par l'Etat, la démarche de Pôle emploi s'inscrit dans une conception de l'achat public responsable visant à :

- accompagner la transition écologique, par la réduction de notre impact à l'achat et à l'usage ;
- réaffirmer l'implication de Pôle emploi dans l'inclusion sociale et la lutte contre les inégalités ;
- contribuer au développement économique et encourager les démarches innovantes ;
- valoriser les réalisations déjà nombreuses et importantes dans ces domaines.

Au-delà de l'acte d'achat, le SPASER vise à développer et systématiser la réflexion sur le juste besoin dans un objectif de sobriété. C'est cette nouvelle dimension qu'il faut investir pour mettre en œuvre la

transition écologique, et en particulier la trajectoire bas carbone, sur chaque acte d'achat, qu'il concerne des travaux, des fournitures ou des services.

La mise en œuvre du SPASER permettra également à Pôle emploi, en interne, d'optimiser son organisation et la collaboration entre les multiples directions et services mobilisés tout au long du processus d'achat.



LE PILOTAGE DU SPASER

Le portage politique du schéma est assuré par la Directrice générale adjointe Administration, Finances et Gestion (DGA AFG), en lien étroit avec les deux autres DGA directement concernées par le SPASER, à savoir la Directrice générale adjointe Stratégie et Affaires Institutionnelles (DGA SAI) et le Directeur général adjoint des systèmes d'information (DGA SI) et dont l'implication est indispensable à sa correcte réalisation.

Le pilotage opérationnel du schéma, quant à lui, est placé sous la responsabilité de la Direction des Achats Marchés (DAM), rattachée à la Direction

Administration, Finances et Gestion (DAFG).

La DAM est notamment responsable de la gouvernance permettant le pilotage des actions et indicateurs identifiés.

La mise en place d'une telle démarche doit également permettre d'inculquer une culture commune au sein de Pôle emploi, autour des achats durables et des enjeux qui y sont rattachés.



LE DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE COMMUNE

La mise en place d'un groupe de travail mobilisant plusieurs directions et services différents, pour élaborer le SPASER, a d'ores et déjà contribué à créer de la transversalité et à favoriser la transmission, les échanges et la mise en réseau au sein de l'établissement.

La mise en place effective du schéma et de ses actions doit désormais permettre de renforcer cette dynamique et de l'élargir, à terme, à l'ensemble des parties prenantes du processus achat et de l'opérateur.

Présentation de la **feuille de route**



- **Présentation de la feuille de route**
- **Synthèse des axes**

Présentation de la feuille de route



UNE FEUILLE DE ROUTE RESPONSABLE, PRAGMATIQUE, OPERATIONNELLE

Le SPASER de Pôle emploi a été pensé et structuré comme un référentiel opérationnel, prenant la forme de fiches actions synthétiques qui constituent le contrat autour duquel s'engage l'ensemble de l'établissement au sujet des achats durables.

Ce SPASER s'organise ainsi autour de 4 axes thématiques et 2 axes transverses, eux-mêmes divisés en fiches, et entrera en application au 1er janvier 2024.

Ces dernières constituent des ensembles cohérents présentant à la fois les objectifs de l'établissement et les moyens à mettre en œuvre afin de les atteindre. Ces fiches sont donc agrémentées d'indicateurs de performance, permettant de suivre et piloter la bonne réalisation des actions (des cibles ont été identifiées et sont applicables dès 2024, d'autres restent à définir) ; elles précisent également les impacts pré-identifiés, les acteurs à associer ou encore les ressources à mobiliser pour garantir la bonne réalisation de ces actions.

Chaque région contribuera à l'atteinte de ces différentes cibles en fonction de son environnement socio-économique local.

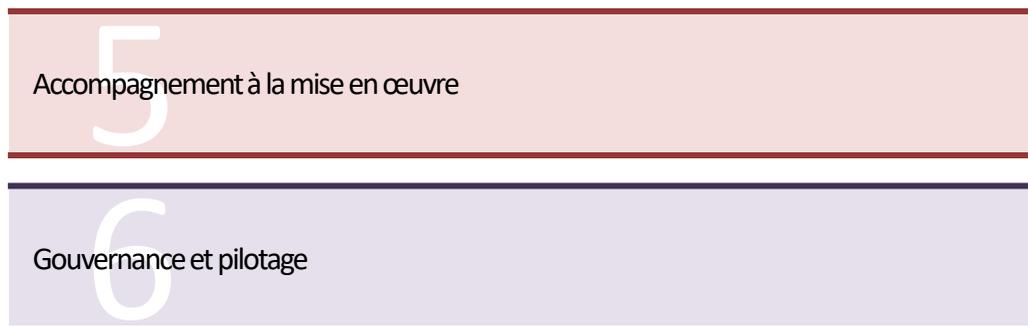
Ces 9 fiches-actions opérationnelles doivent ainsi permettre de cadrer les travaux à réaliser au niveau de l'établissement dans les années à venir, sur chacun des grands axes abordés. Un bilan des actions mises en œuvre sera par ailleurs réalisé en 2027 et pourra déboucher, si besoin, sur une mise à jour et/ou une refonte du SPASER.

Un SPASER organisé en 6 grands axes

Axes thématiques



Axes transverses



Synthèse des axes (1/2)



1. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

N°	FICHE	OBJECTIFS
1.1	Réduire l'impact écologique de l'achat	Augmenter l'intégration des performances environnementales lors de l'expression du besoin
		Intégrer l'ensemble des 3 dimensions environnementales dans les marchés supérieurs aux seuils européens
1.2	Réduire l'impact écologique à l'usage	Mieux consommer
1.3	Vers un numérique responsable	Prendre en compte la conception responsable des services numériques dans nos marchés
		Exiger des achats numériques responsables pour le matériel informatique
		Assurer l'accessibilité numérique des services digitaux

2. RESPONSABILITÉ SOCIALE

N°	FICHE	OBJECTIFS
2.1	Développer l'inclusion sociale à travers la clause sociale et le recours aux structures protégées/adaptées	Améliorer l'accompagnement dans l'emploi du bénéficiaire de la clause sociale par le titulaire
		Renforcer le suivi des clauses sociales
		Développer l'effort d'achats auprès du secteur de l'insertion et du handicap
		Développer le recours à d'autres types de modalités pour les marchés < 140K€
2.2	Promouvoir d'autres dimensions sociales et éthiques	Intégrer une charte « Fournisseurs responsables » pour les marchés d'un montant supérieur à 140K€
		Intégrer des labels de commerce équitable dans les documents de marché
		Veiller au respect des droits de l'Homme au travail et des normes OIT par les titulaires de marchés à risque
		Lutter contre les discriminations dans le cadre de l'exécution des marchés
		Favoriser la prise en compte des besoins d'accessibilité dans le cadre de l'exécution des marchés

Synthèse des axes (2/2)



3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N°	FICHE	OBJECTIFS
3.1	Contribuer au développement économique à travers nos achats	Faciliter l'accès des petites entreprises et filières locales aux marchés de Pôle emploi
		Veiller à l'efficacité de la chaîne de paiement

4. INNOVATION

N°	FICHE	OBJECTIFS
4.1	Identifier, répertorier et valoriser/partager/diffuser systématiquement les innovations	Faire émerger/encourager les solutions innovantes, les faire connaître/partager et les répertorier
		Inciter les titulaires à l'innovation

5. Accompagnement à la mise en œuvre

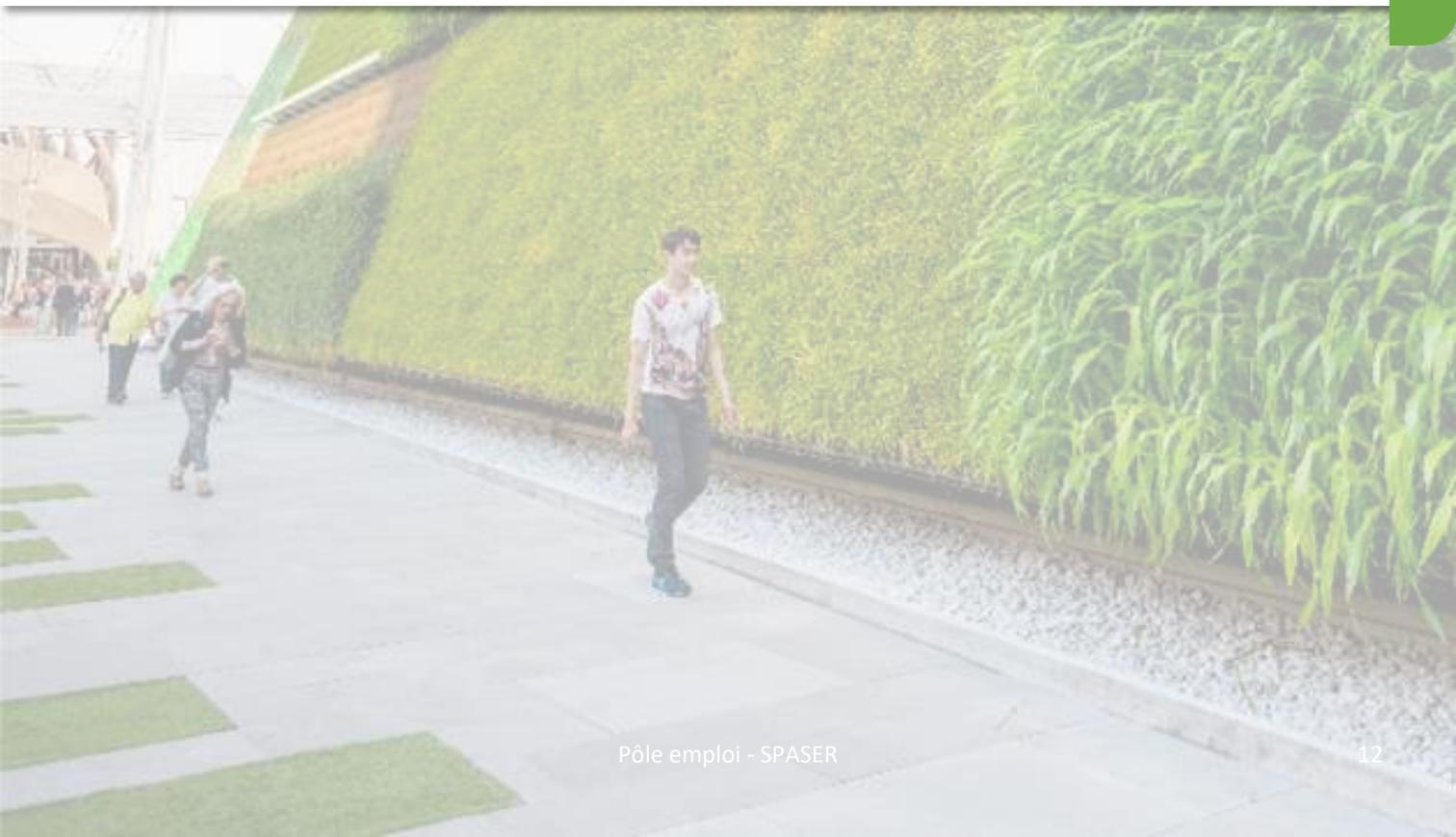
N°	FICHE	OBJECTIFS
5.1	Accompagner la mise en œuvre des objectifs du SPASER	Développer une culture « Achats responsables » auprès des acteurs de l'achat
		Mettre à disposition des outils « Achats responsables »

6. Gouvernance et pilotage

N°	FICHE	OBJECTIFS
6.1	Piloter la mise en œuvre du SPASER	Piloter le SPASER au travers des instances de gouvernance nationales
		Décliner le pilotage du SPASER au niveau régional



Axe 1 – Transition écologique



1.1



Réduire l'impact écologique de l'achat

Enjeux

Pôle emploi souhaite affirmer son engagement en matière environnementale en généralisant une démarche plus respectueuse de l'environnement dans ses achats.

Cet engagement doit se manifester par la prise en compte des préoccupations environnementales dans toutes les phases de l'acte d'achat, de l'expression du besoin au suivi de l'exécution du marché.

Bonnes pratiques et actions en cours

- Marché délégué de nettoyage : consommables écolabellisés
- Clause Carbone pour les marchés de prestations intellectuelles ou de services sans fourniture
- Marché délégué Travaux 2nd œuvre : réemploi et filière de traitement des déchets
- Marchés d'achats de papier : papier reprographie, exclusivement recyclé et non blanchi
- Marché de mobilier de bureau : fixation d'un pourcentage de produits issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées

Objectifs, moyens et actions (1/2)

<p>Objectif 1</p> <p>Augmenter les exigences en matière de performances environnementales lors de l'expression du besoin</p>	<p>Moyen 1 - Promouvoir la sobriété dans l'expression du besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser / former les acteurs de l'achat (acheteurs/services prescripteurs) à la définition du juste besoin en lien avec la démarche « Achats responsables » et « Bas carbone »
	<p>Moyen 2 - Identifier lors du sourcing l'empreinte écologique en particulier l'empreinte carbone de l'achat envisagé (de la conception à la fin de vie) et les moyens existants visant à réduire les impacts écologiques pour les marchés d'un montant total supérieur à 140K€ HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser le niveau de maturité du secteur économique concerné en matière environnementale et de démarche carbone en identifiant les différents leviers environnementaux - Identifier les filières de traitement et de valorisation du produit en fin de vie - Définir la stratégie Achats en intégrant les différents leviers identifiés lors du sourcing auprès des opérateurs économiques - Mettre en cohérence, s'il y a lieu, les spécifications environnementales entre les marchés connexes (ex : le marché de tri de déchets avec celui du nettoyage)
	<p>Moyen 3 - Organiser une veille réglementaire et une veille technologique sur les solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer pour chaque famille d'achats régionale sur les compétences clés des acheteurs régionaux experts sur la famille d'achats concernée

1.1



Réduire l'impact écologique de l'achat

Objectifs, moyens et actions (2/2)

<p>Objectif 2</p> <p>Intégrer l'ensemble des 3 dimensions environnementales dans les marchés supérieurs aux seuils européens</p>	<p>Moyen 1 - Identifier pour chaque famille d'achats des types de spécifications environnementales dans les CCFT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire référence à un écolabel pour tous les achats ou services pour lesquels il en existe, et à défaut faire référence à des normes, labels, certifications ou professionnels environnementaux - Intégrer dans la définition des spécifications techniques des dimensions environnementales (éco conception /éco-performance, faible consommation énergétiques, durabilité et réparabilité) et imposer le recours à une filière de traitement et valorisation des déchets /produits usagés - Privilégier les produits/fournitures/matériaux bio-sourcés, recyclés ou reconditionnés ou issus du réemploi... - Réduire les emballages plastiques et optimiser les conditionnements - Intégrer des dispositions pour des modes de transport plus vertueux pour tous les types de déplacements et transports, livraisons... - Intégrer dans les marchés de prestations intellectuelles des spécifications environnementales à l'aide de l'outil Carbone - Insérer une rubrique « spécifications environnementales » dans les documents type CCFT - Mettre à disposition une typologie des différents labels environnementaux et énergétiques pour les familles d'achats concernées
	<p>Moyen 2 - Intégrer des critères de sélection environnementaux pour la sélection des offres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fixer le poids des critères de sélection d'ordre environnemental entre 5% et 10% de la note totale
	<p>Moyen 3 - Suivre la mise en œuvre des dispositions environnementales pendant toute la durée de l'exécution du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - Généraliser la clause de progrès environnementale dans les marchés - Suivre les titulaires dans la mise en œuvre de la démarche environnementale <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Intégrer au CCFT un reporting a minima annuel de suivi des mesures environnementales mises en œuvre par les titulaires, en cohérence avec les objectifs fixés au marché et de l'empreinte carbone des prestations réalisées dans le cadre du marché
	<p>Moyen 4 - Intégrer aux documents du DCE la charte « Fournisseurs responsables »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte qui formalise un engagement général pris par les titulaires des marchés de Pôle emploi pour une démarche de progrès dans les domaines environnemental, social et éthique dans le cadre de leur activité et de leurs relations avec Pôle emploi.

1.2



Réduire l'impact écologique à l'usage

Enjeux

L'achat responsable repose également sur une utilisation plus vertueuse des marchés. Cela nécessite de sensibiliser les différents acteurs à la prise en compte de la dimension environnementale dans l'utilisation au quotidien des marchés.

Bonnes pratiques et actions en cours

- Limiter les achats de produits à usage unique et les *goodies*
- Gamme de produits « verts » dans le catalogue restreint des fournitures de bureau
- Promouvoir le réemploi
- Marché de Travaux de 2nd œuvre : identification préalable à tous travaux des éléments à déposer pouvant être réutilisés

Objectifs, moyens et actions

Objectif 1 Mieux consommer	Moyen 1 - Sensibiliser l'ensemble des acteurs internes à la démarche « Achats Responsables » <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les utilisateurs finaux des marchés à la démarche « refuser ou renoncer, réduire, réutiliser, recycler, rendre à la terre » pour limiter les achats au strict nécessaire - Réduire l'achat de produits à usage unique, en plastique et <i>goodies</i> - Limiter les commandes de faible montant (inférieur à 100€ HT) - Identifier/évaluer autant que possible le poids carbone du produit pour les marchés de fournitures ou d'équipements
	Moyen 2 - Augmenter le recours aux produits verts et la part des produits issus du réemploi, reconditionnés ou recyclés dans les marchés de fourniture ou d'équipements <ul style="list-style-type: none"> - Elargir la gamme « verte » du catalogue restreint des fournitures de bureau - Augmenter la part des produits reconditionnés ou recyclés ou issus du réemploi dans les catalogues des titulaires
	Moyen 3 - Impliquer les titulaires de marché à la démarche « mieux consommer » <ul style="list-style-type: none"> - Présenter la démarche de Pôle emploi et les dispositions environnementales du marché lors de la réunion de lancement avec les titulaires - Identifier lors des réunions de bilan annuels ou COPIL les axes d'amélioration pouvant être mis en œuvre au cours du marché permettant de réduire l'impact écologique à l'achat et de mieux valoriser les produits en fin de vie

1.3



Vers un numérique responsable

Enjeux 

Le numérique représente aujourd'hui 3 à 4% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Conscient de cet enjeu, Pôle emploi a d'ores et déjà initié des actions afin de réduire l'impact carbone du numérique dans ses activités.

En effet, Pôle emploi est signataire de la charte de l'INR et une démarche de labellisation Numérique Responsable est en cours. Concernant nos *data centers*, nous sommes signataires du Code de Conduite européen des centres de données. La démarche numérique responsable se prolonge dans nos achats. L'ambition est de porter au plus haut niveau les exigences des marchés, au regard des urgences environnementales et sociales, et d'être accélérateur de bonnes pratiques au travers de nos marchés.

Nos ambitions d'achats relatives au Numérique Responsable couvrent :

- L'évaluation du juste besoin et l'allongement de la durée de vie des matériels informatiques ;
- La conception responsable de nos services numériques, qui inclut l'accessibilité, la performance environnementale et l'efficacité ;
- La capacité de mesurer l'impact du numérique dans notre activité en vue de dimensionner les achats en conséquence ;
- Un impact carbone moindre à travers des démarches logistiques responsables dans nos marchés de prestations intellectuelles informatiques ;
- L'évaluation des risques sanitaires de nos matériels informatiques (à base d'ondes, électromagnétisme, substances nocives, émissions sonores,...) avec comme principe le devoir de précaution.

Bonnes pratiques et actions en cours 

- Favoriser l'allongement de la durée de vie des équipements informatiques par le biais de l'allongement de la durée d'exécution du marché, de l'indice de réparabilité, de l'allongement de durée de garantie, de la disponibilité des pièces détachées,...
- L'intégration de clauses et critères environnementaux en référence à des référentiels suivants : le GANR*¹ pour les achats du numérique, le RGENS*² pour l'écoconception des services numériques et le RGAA*³ pour l'accessibilité numérique
- Pour les achats de services d'hébergement, des actions en faveur du Green IT sont demandées aux candidats (le PUE*⁴ à minima) ;
- Achats de consommables informatiques : convention tripartite entre le titulaire, un ESAT et Pôle emploi pour l'approvisionnement de cartouches d'encre d'imprimantes issus du réemploi ;
- Gestion de fin de vie du matériel informatique : à travers la collecte et le stockage pris en charge par la société de prestation de maintenance du matériel informatique, par la remise du matériel à des ESS (Entreprises Sociales et Solidaires) par le reconditionnement et redistribution sous forme de dons (dons de matériels vers l'étranger, territoire zéro chômeur, etc.).

*¹GANR: Guide des Achats du Numérique Responsable

*²RGENS: Référentiel Général d'Ecoconception des Services Numériques

*³RGAA: Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations

*⁴ PUE: Power Usage Effectiveness

1.3



Vers un numérique responsable

Objectifs, moyens et actions

<p>OBJECTIF 1</p> <p>Prendre en compte une conception responsable des services numériques dans nos marchés</p>	<p>Moyen 1 - Identifier les services numériques les plus consommateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette mesure permettra de cibler et de prioriser les démarches d'écoconception
	<p>Moyen 2 - Sensibiliser les prescripteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former et informer les prescripteurs sur les impacts de leurs demandes d'achats SI en termes d'impacts environnementaux
	<p>Moyen 3 - Intégrer des clauses et critères d'écoconception dans nos marchés informatiques ciblés par le moyen 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - En s'appuyant sur le Guide des Achats du Numérique Responsable (GANR)
<p>OBJECTIF 2</p> <p>Exiger des achats numériques responsables pour le matériel informatique</p>	<p>Moyen 1 - Dimensionner le matériel au juste besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensionner le matériel au regard du strict besoin et avec une projection sur les évolutions du SI pour permettre l'allongement de la durée de vie du matériel - Identifier les besoins en fonction des métiers d'utilisateurs (administratif, développeur & graphiste,...) - Définir une politique de renouvellement du matériel bureautique et téléphonie plus sobre
	<p>Moyen 2 - Favoriser et développer le réemploi, le reconditionnement et la réutilisation en amont et en aval des achats informatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - En réalisant un sourcing en amont des achats pour vérifier la disponibilité de matériels/produits issus du réemploi/reconditionnement et en adaptant nos marchés avec des lots dédiés à ce type d'achat.
	<p>Moyen 3 - Intégrer des clauses et critères environnementaux dans les marchés de matériel informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Guide des Achats du Numérique Responsable (GANR) est utilisé comme référence dans les marchés : labels, indice de réparabilité, performance énergétique, gestion des déchets,...
	<p>Moyen 4 - Elaborer et généraliser une politique de gestion des téléphones portables en fin d'utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir aux niveaux national et régional une politique du bon usage des téléphones portables - Définir la politique de traitement de fin de vie des téléphones portables (ex : partenariats mis en œuvre pour la filière de retraitement)
<p>Objectif 3</p> <p>Assurer l'accessibilité numérique des services digitaux</p>	<p>Moyen 1 - Sensibiliser les prescripteurs sur l'accessibilité numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former et informer les prescripteurs sur les impacts de leurs demandes d'achats de prestations externalisées en termes d'accessibilité numérique
	<p>Moyen 2 - Intégrer des clauses et critères d'accessibilité numérique dans les marchés d'achats de prestations informatiques et de logiciels de Pôle emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pôle emploi utilise le RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations), référentiel de base pour les exigences d'accessibilité dans les marchés de prestations et d'achats de logiciels



Axe 2 - Responsabilité sociale





Développer l'inclusion sociale à travers la clause sociale et le recours aux structures protégées/adaptées

Enjeux

La clause sociale et les achats auprès des structures protégées/adaptées et de l'inclusion sont des leviers pour favoriser l'insertion professionnelle.

A travers la généralisation de clauses sociales dans les marchés en procédure formalisée et le recours au secteur de l'inclusion de manière récurrente, notre établissement a renforcé son engagement sociétal de lutte contre le chômage et la précarité.

Pôle emploi a aussi rendu cohérente sa politique d'achats avec sa mission d'intermédiation pour les publics éloignés de l'emploi.

Les enjeux pour Pôle emploi sont multiples :

- Mobiliser l'ensemble des leviers afin d'adapter chaque marché aux enjeux identifiés : clauses sociales, critères d'exécution, allotissements, marchés réservés.
- Maintenir le niveau atteint en volume d'heures d'insertion et généraliser la clause sociale dès 140K€ sur tous les types de marchés avec suffisamment d'heures de travail.
- Rechercher des alternatives pour les petits marchés.
- Développer les achats auprès du secteur de l'insertion par l'activité économique (EI, AI, ...) et du handicap (secteur protégé) / marché réservé.

Bonnes pratiques et actions en cours

- **Pôle emploi a internalisé l'ensemble du pilotage de la clause :**
 - en s'appuyant sur un Réseau des référents « clauses » régionaux en charge de la mise en œuvre et du suivi de la clause sociale par les titulaires des marchés clausés et qui travaillent étroitement avec les services achat,
 - en déployant l'outil CLAUSE pour un meilleur suivi de la clause et un meilleur reporting,
 - en développant l'expertise des acheteurs, des services prescripteurs et des référents régionaux « clauses » à travers l'appropriation du guide des achats socialement responsables et des échanges de pratiques.
- **Accord emploi TH** (du 20/05/2022) qui prévoit que Pôle emploi s'engage à favoriser le recours aux ESAT/EA



Développer l'inclusion sociale à travers la clause sociale et le recours aux structures protégées/adaptées

Objectifs, moyens et actions

<p>Objectif 1</p> <p>Améliorer l'accompagnement dans l'emploi du bénéficiaire de la clause sociale par le titulaire</p>	<p>Moyen 1 - Inclure dans le cahier des charges fonctionnel et technique des conditions spécifiques pour l'accompagnement par les titulaires des bénéficiaires de la clause</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tutorat, formation nouveaux embauchés, formation, immersion professionnelle... <p>Moyen 2 - Intégrer une clause d'exécution sur les modalités d'accompagnement et de développement des compétences des bénéficiaires par le titulaire du marché</p>
<p>Objectif 2</p> <p>Renforcer le suivi des clauses sociales</p>	<p>Moyen 1 - Inscrire systématiquement la thématique de « l'insertion professionnelle », dont les mesures d'accompagnement des bénéficiaires de la clause, dans les instances de gouvernance du marché</p>
<p>Objectif 3</p> <p>Développer l'effort d'achats auprès du secteur de l'insertion et du handicap</p>	<p>Moyen 1 - Identifier le potentiel des structures du secteur de l'insertion et du handicap, au regard de l'objet du marché à partir de la cartographie des achats de Pôle emploi</p> <p>Moyen 2 - Adapter l'allotissement pour favoriser les marchés réservés auprès du secteur de l'insertion et du handicap</p> <p>Moyen 3 - Inciter les titulaires de marchés à recourir à la mise à disposition et/ou sous-traitance auprès du secteur de l'insertion et du handicap, notamment lors de la réunion de lancement</p>
<p>Objectif 4</p> <p>Développer le recours à d'autres types de modalités d'insertion professionnelle pour les marchés < 140K€</p>	<p>Moyen 1 - Développer les achats inférieurs à 140K€ auprès du secteur de l'insertion et du handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser/Attirer le secteur du handicap et de l'insertion aux marchés de Pôle emploi - Développer le recours aux structures de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire - Solliciter le secteur protégé dans les demandes de devis <p>Moyen 2 - Accueillir des stagiaires issus d'établissements scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir l'accueil de stagiaires dans les dispositions du marché <p>Moyen 3 - Développer des actions d'immersion professionnelle en direction des demandeurs d'emploi par les titulaires de marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer dans nos marchés une clause d'immersion professionnelle en direction des demandeurs d'emploi

2.2



Promouvoir d'autres dimensions sociales et éthiques

Enjeux

Au-delà de l'insertion professionnelle et des clauses sociales, les achats responsables doivent poursuivre leur vigilance sur le champ du respect des personnes (droits de l'homme, conditions de vie et de travail, rémunération...) et promouvoir la diversité dans l'emploi et l'accessibilité des personnes en situation de handicap : Pôle emploi se doit également de veiller au respect des

règles nationales, communautaires et internationales pour ce qui est du respect des droits de l'Homme au travail, notamment la sécurité des travailleurs, le non-recours au travail forcé, le respect des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT) et la rémunération décente des travailleurs.

Bonnes pratiques et actions en cours

- Marché de nettoyage : favoriser les heures de nettoyage pendant les heures d'ouverture des sites

Objectifs, moyens et actions (1/2)

<p>Objectif 1</p> <p>Intégrer une charte « Fournisseurs responsables » pour les marchés d'un montant supérieur à 140K€</p>	<p>Moyen 1 - Intégrer aux documents du DCE la charte « Fournisseurs responsables »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte qui formalise un engagement général pris par les titulaires des marchés de Pôle emploi pour une démarche de progrès dans les domaines environnemental, social et éthique dans le cadre de leur activité et de leurs relations avec Pôle emploi.
<p>Objectif 2</p> <p>Intégrer des labels de commerce équitable dans les documents de marché</p>	<p>Moyen 1 - Intégrer des labels de commerce équitable dans les documents de marché pour les secteurs économiques où il en existe</p> <p>(ex : restauration dans l'évènementiel)</p>
<p>Objectif 3</p> <p>Veiller au respect des droits de l'Homme au travail et des normes OIT par les titulaires de marchés à risque</p>	<p>Moyen 1 - Intégrer aux documents du DCE pour les marchés à risques une déclaration relative à l'engagement du titulaire au respect des droits de l'Homme au travail et des normes OIT dans ses chaînes d'approvisionnement pour prévenir et gérer les risques de violation de ces droits pour l'exécution du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation du respect des droits de l'homme au travail et des normes de l'OIT - Présentation par les titulaires des actions et process mis en œuvre pour garantir le bon respect de ces règles lors des COPIL annuels
<p>Objectif 4</p> <p>Lutter contre les discriminations dans le cadre de l'exécution des marchés</p>	<p>Moyen 1 - Promouvoir le recours aux services de Pôle emploi auprès des titulaires pour favoriser la diversité dans les recrutements</p> <p>(ex : lutter contre les discriminations liées au genre)</p>

2.2



Promouvoir d'autres dimensions sociales et éthiques

Objectifs, moyens et actions (2/2)

Objectif 5

Favoriser la prise en compte des besoins d'accessibilité dans le cadre de l'exécution des marchés

Moyen 1 - Généraliser dans les marchés de prestations auprès des demandeurs d'emploi la nécessité pour les titulaires de sensibiliser ou de former les intervenants sur les questions d'accessibilité et d'accueil des personnes en situation de handicap

Axe 3 - Développement économique



3.1



Contribuer au développement économique à travers nos achats

Enjeux

Pôle emploi a l'opportunité de contribuer au développement économique local et donc au développement des emplois sur le territoire.

structures (diffusion des besoins et projets d'achats, simplification des cahiers des charges) et en entretenant une relation attentive avec ces fournisseurs-prestataires.

Notre établissement active déjà différents leviers au sein de ses marchés (allotissement, co-traitance...). Il peut encore progresser auprès des petites structures en systématisant le sourcing local pour les marchés <140K€, par une meilleure communication auprès de ces

Bonnes pratiques et actions en cours

- Améliorer l'information des entreprises sur les opportunités de la commande publique
- Encourager et simplifier pour faciliter l'accès à la commande publique pour les PME
- Assurer une concurrence ouverte et loyale pour tous
- Créer des rencontres et communiquer avec la sphère économique locale
- Connaître et qualifier les TPE/PME locales

Objectifs, moyens et actions (1/2)

<p>Objectif 1</p> <p>Faciliter l'accès des petites entreprises et des filières locales aux marchés de Pôle emploi</p>	<p>Moyen 1 - Identifier les entreprises locales par secteur d'activité pouvant répondre aux appels d'offre dans le cadre du sourcing</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déployer l'outil de sourcing de la DAE « Approach » - Encourager le regroupement des TPE pour accéder aux marchés de Pôle emploi
	<p>Moyen 2 - Adapter certains des marchés de Pôle emploi pour en faciliter l'accès aux TPE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter l'allotissement dans les marchés (géographique ou technique) - Réaliser un questionnaire sur l'attractivité et la complexité des marchés de Pôle emploi auprès des titulaires PME/TPE

3.1



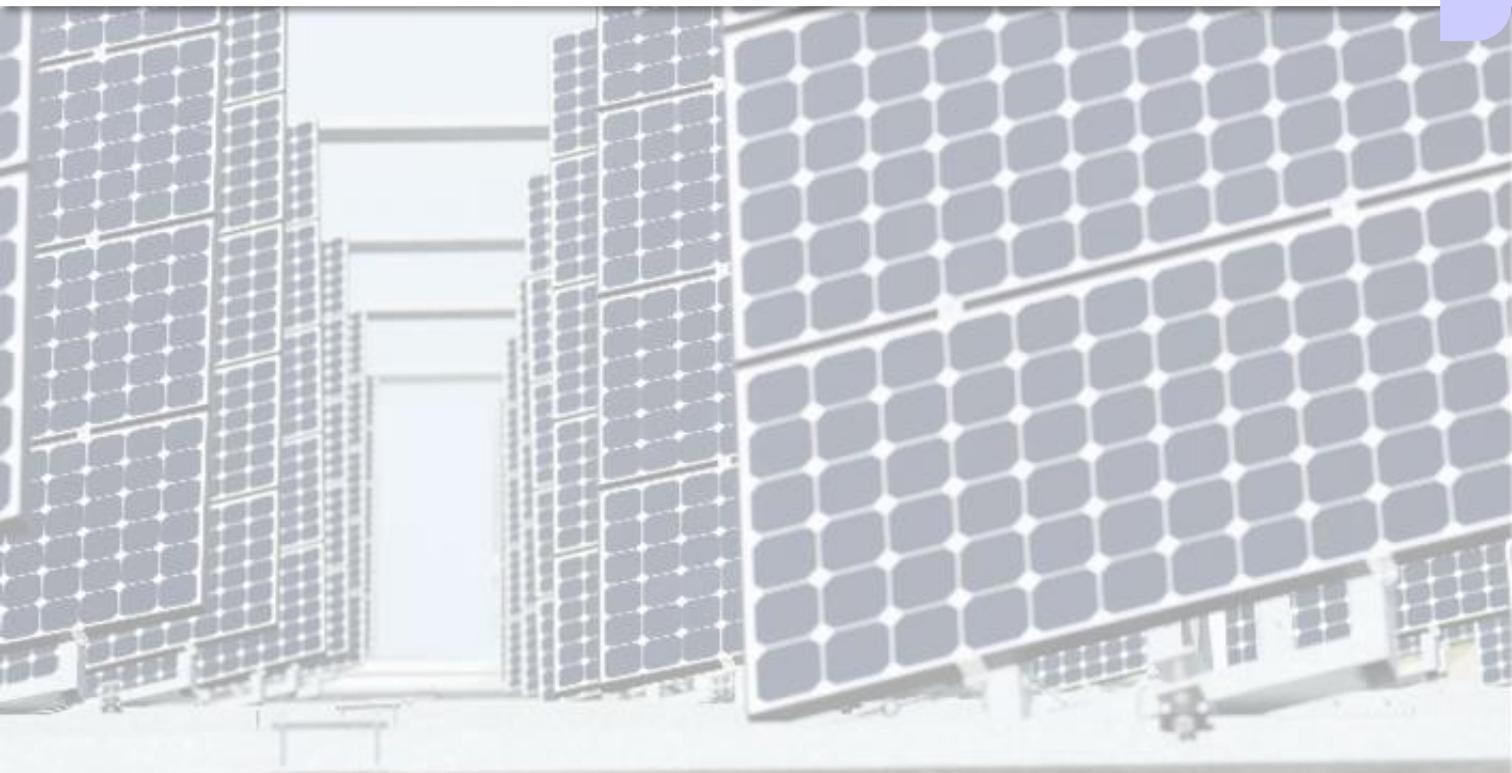
Contribuer au développement économique à travers nos achats

Objectifs, moyens et actions (2/2)

<p>Objectif 2</p> <p>Veiller à l'efficacité de la chaîne de paiement</p>	<p>Moyen 1 - Payer 100% des marchés dans les délais contractuels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la fluidité du processus de paiement de bout en bout
	<p>Moyen 2 - Généraliser le taux de l'avance à sa hauteur maximum (30%) pour les marchés nécessitant un investissement important préalablement à la réalisation des prestations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fixer le montant de l'avance au montant maxi (30% du montant du marché)
	<p>Moyen 3 - Prévoir pour les marchés à prix forfaitaire faisant appel à des TPE/PME un étalement du paiement par acompte pour les marchés d'une durée minimum de 3 mois</p>



Axe 4 - Innovation



4.1



Identifier, répertorier et valoriser/partager/diffuser les innovations

Enjeux

L'identification et la diffusion des innovations doit permettre à Pôle emploi d'obtenir des prestations et des fournitures en rupture avec les offres habituelles des fournisseurs. En diffusant et promouvant ces pratiques,

notre établissement pourra ainsi faciliter la diffusion des solutions innovantes et l'émergence de nouvelles idées au sein des marchés.

Bonnes pratiques et actions en cours

- Guides des achats de Pôle emploi
- Recours à des expérimentations préalables au lancement des marchés nationaux de prestations S3 lorsque les délais le permettent
- Recours à la procédure SAD (Système d'Acquisition Dynamique) pour la fourniture des postes de travail et accessoires

Objectifs, moyens et actions

<p>Objectif 1</p> <p>Faire émerger/encourager les solutions innovantes, les faire connaître/partager et les répertorier</p>	<p>Moyen 1 - Développer des méthodes, des outils et s'appuyer sur les échanges de bonnes pratiques pour faire émerger/encourager les solutions innovantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'utilisation de méthodes et outils novateurs destinés à faire émerger de nouvelles idées : Lab, POC, expérimentations lors de la phase d'expression de besoin en garantissant ultérieurement l'égalité de l'accès à la commande publique - S'appuyer pour la veille et le <i>benchmark</i> sur les innovations internes et externes transférables (Forum RAPIDD, ...) et sur les compétences-clés des acheteurs régionaux experts sur les familles d'achats régionales concernées
<p>Objectif 2</p> <p>Inciter les titulaires à l'innovation</p>	<p>Moyen 1 - Pour favoriser l'innovation, favoriser l'approche fonctionnelle dans les familles d'achats qui s'y prêtent</p>
	<p>Moyen 2 - Développer le recours aux variantes dans les procédures de marché pour inciter à l'innovation</p>
	<p>Moyen 3 - Etudier les possibilités de recourir à des procédures d'attribution orientées innovation (procédures négociées, dialogue compétitif, partenariat d'innovation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque le besoin ne peut être satisfait par une solution déjà existante ; - Lorsque le besoin nécessite une solution innovante (et sous réserve d'être dûment justifié)

Axe 5 - Accompagnement à la mise en œuvre



5.1



Accompagner la mise en œuvre des objectifs du SPASER

Enjeux

La mise en œuvre du SPASER et l'atteinte de ses objectifs nécessite une forte implication de tous les acteurs de l'achat. Cet axe a donc pour vocation de les accompagner dans la démarche en créant une culture commune de l'achat responsable et en dotant les acheteurs d'outils facilitants.

Objectifs, moyens et actions (1/2)

Objectif 1 Développer une culture « Achats responsables » auprès des acteurs de l'achat	Moyen 1 - Sensibiliser l'ensemble des acteurs internes à la démarche « Achats Responsables » et au SPASER <ul style="list-style-type: none"> - Présenter sous forme de mini-ateliers adaptés aux différents acteurs la démarche Achats Responsables/SPASER (acheteurs/Services prescripteurs/Référents RSE/Référents SPASER...)
	Moyen 2 - Professionnaliser les acheteurs à la démarche Achats responsables <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'animation régulière du réseau Achats sur les enjeux du SPASER - Proposer des ateliers/formations sur les différents axes du SPASER (réglementation, sourcing, relation fournisseur, intégration dans la démarche bas carbone...)
	Moyen 3 - S'engager dans la démarche de labellisation RFAR (Label Relations fournisseurs et achats responsables) à horizon 2026 <ul style="list-style-type: none"> - Constituer une équipe projet pilotée au niveau national par la DAM - Définir le périmètre de la labellisation - Identifier les prérequis, diagnostic et plans d'actions - Accompagner et former le réseau des acheteurs

5.1



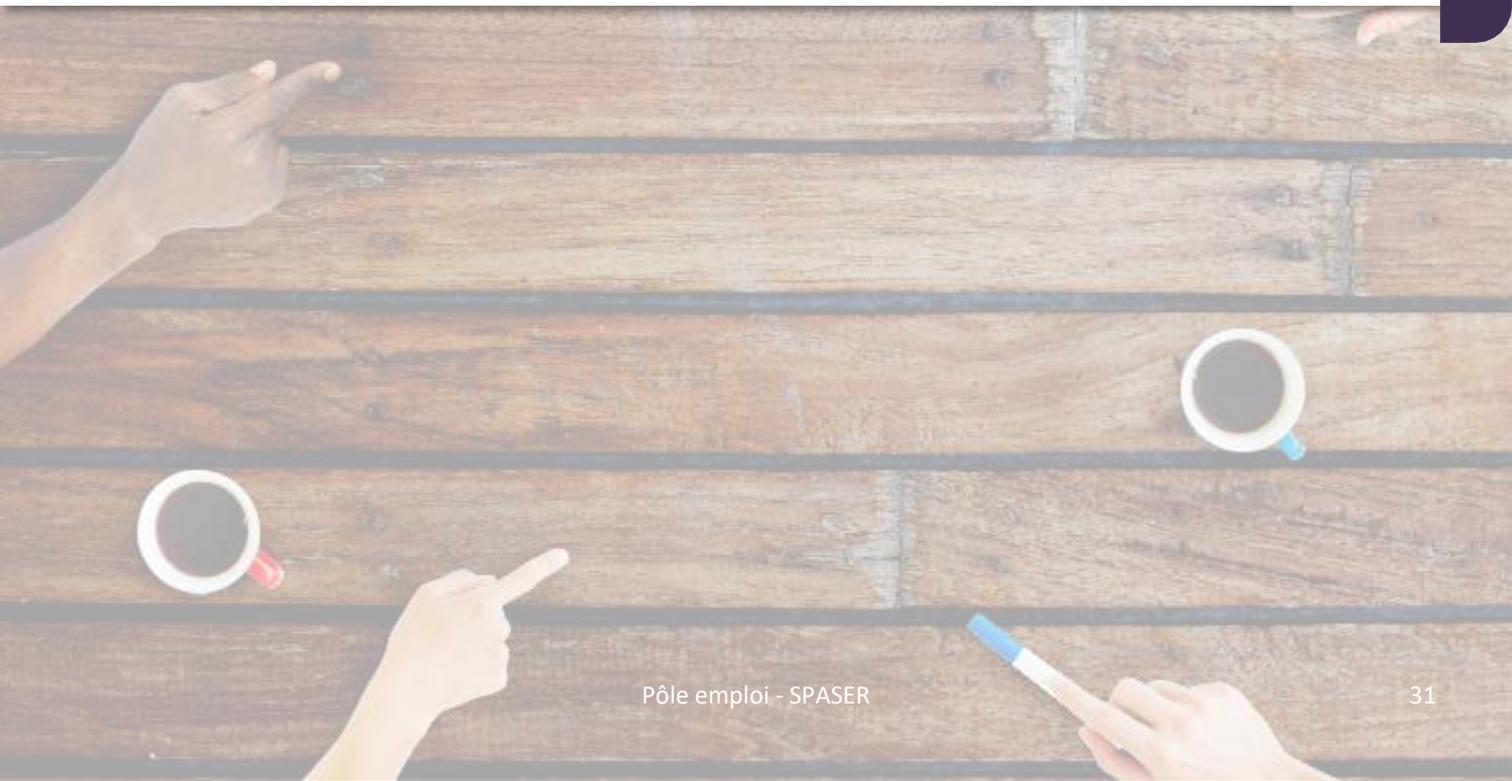
Accompagner la mise en œuvre des objectifs du SPASER

Objectifs, moyens et actions (2/2)

<p>Objectif 2</p> <p>Mettre à disposition des outils « Achats responsables »</p>	<p>Moyen 1 - Réaliser une cartographie des achats responsables pour accompagner la mise en œuvre du SPASER (sur la base du bilan 2023)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des acheteurs une cartographie des achats responsables établie à partir de l'analyse par famille d'achats des dispositions déjà existantes en matière environnementale, sociale, innovation et qui répertorie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les leviers mobilisables sur les 3 dimensions environnementales (dont les écolabels ou assimilés et les filières de traitement et revalorisation des produits de fin de vie), ▪ le potentiel des structures de l'inclusion, ▪ les modalités d'accompagnement dans l'emploi des personnes éligibles à la clause sociale par les titulaires, ▪ les labels de commerce équitable lorsqu'ils existent, ▪ les familles d'achats à risque concernant le respect des droits de l'Homme au travail et des normes OIT, ▪ les familles d'achats pouvant intégrer une dimension innovation (procédures, variantes, analyse fonctionnelle...). - Identifier les marchés passés selon une procédure innovante pour en assurer la promotion lorsque cela est pertinent.
	<p>Moyen 2 - Faire évoluer les documents types (du sourcing au suivi d'exécution du marché), guides, procédures, etc., mis à disposition par la DAM</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualiser et mettre à jour des supports en ateliers - Élaborer en fonction des besoins émergents de nouveaux documents types - Elaborer un modèle de charte « Fournisseurs responsables » - Elaborer un modèle de déclaration pour le respect des droits de l'homme au travail et des normes OIT dans les chaînes d'approvisionnement
	<p>Moyen 3 - Mettre à disposition des outils SI pour accompagner la démarche des achats responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outil de sourcing de la DAE : APPROCH - Outil de suivi de la clause sociale : CLAUSE - Outil de suivi des dimensions environnementales : à définir



Axe 6 - Gouvernance et pilotage



6.1



Piloter le SPASER au travers des instances de gouvernance nationales

Enjeux

Impulser, faire connaître, former et déployer et suivre la mise en œuvre du SPASER dans sa dimension stratégique et opérationnelle, en cohérence avec la trajectoire bas carbone.

Les instances de gouvernance nationales

	COFIL <i>Biannuel*</i>	COSUI <i>Trimestriel*</i>	Comité des référents nationaux SPASER <i>Mensuel*</i>
Rôles	<ul style="list-style-type: none"> Présentation et validation des indicateurs annuels avant publication Bilans des actions mises en œuvre Orientations stratégiques et évolutions Arbitrages 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de la mise en œuvre opérationnelle du SPASER et du suivi des différents plans d'action Présentation des indicateurs, analyse et préconisations Proposition de plans d'actions et des nouvelles orientations 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre opérationnelle des orientations et plans d'action Coordination et déploiement des actions à mettre en œuvre Suivi des actions Préparation des sessions des instances nationales de gouvernance (COFIL, COSUI)
Composition	<p>Présidé par les 3 DGA concernées : DGA AFG, DGA SAI et DGA DSI.</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 représentant des directions concernées : DAM, DICN, DSIRL, DSI, Les 4 Référents nationaux SPASER (DAM, DICN, DSI, RSE), Invités : autres intervenants des différentes directions (DG- DGA et/ou régions) ou intervenants externes selon l'ordre du jour 	<ul style="list-style-type: none"> 4 Référents nationaux SPASER (DAM, DICN, DSI, RSE), 3 Responsables Achats (à désigner) Invités : autres intervenants des différentes directions (DG et/ou régions) ou intervenants externes selon l'ordre du jour 	<ul style="list-style-type: none"> Collecte et consolidation des indicateurs et proposition d'actions correctives si besoin Proposition d'actions Proposition et animation des différents ateliers sur les problématiques SPASER Veille réglementaire et bonnes pratiques Appui au réseau <hr/> <ul style="list-style-type: none"> 4 Référents nationaux SPASER (DAM, DICN, DSI, RSE),
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> DAM 	<ul style="list-style-type: none"> DAM 	<ul style="list-style-type: none"> DAM

* La périodicité de ces instances pourra être revue en fonction des besoins

6.1



Gouvernance et pilotage du SPASER

Enjeux

Impulser, faire connaître, former, déployer et suivre la mise en œuvre du SPASER dans sa dimension stratégique et opérationnelle au niveau régional, en cohérence avec la trajectoire bas carbone.

Décliner le pilotage du SPASER au niveau régional

Responsables Achats

Rôles

- Déclinaison au niveau régional des orientations et décisions du SPASER
- Animation de leur réseau infra régional, en fonction de leur écosystème et en lien avec les correspondants RSE et les Ambassadeurs RSE
- Collecte des indicateurs régionaux et transmission aux référents nationaux



Synthèse des indicateurs



Synthèse des indicateurs (1/2)



Fiche action	Indicateurs	Cibles
Axe 1 – Transition écologique		
1.1 Réduire l'impact écologique de l'achat	Taux de marchés notifiés supérieurs à 140K€ HT/an incluant les 3 dimensions environnementales (spécifications techniques/clause d'exécution/critères d'exécution)	100% en 2026
	Taux de marchés de prestations intellectuelles et de services (sans fournitures) supérieurs à 140K€ HT/an publiés avec le dispositif « clause carbone »	100% en 2026
	Taux de marchés notifiés supérieurs à 140K€ HT/an comportant une charte « Fournisseurs responsables »	100% dans l'année qui suit la mise en place de la charte
1.2 Réduire l'impact écologique à l'usage	Taux de produits verts dans l'achat des fournitures de bureau	50% en 2024
1.3 Vers un numérique responsable	Durée de vie du matériel bureautique	6 ans pour 80% du parc
	Taux des marchés IT avec une clause de réemploi, reconditionnement, réutilisation ou intégration de composants ou matières recyclées des matériels bureautiques	20% en 2025
	Taux des marchés de logiciels / services digitaux avec des critères et clauses d'accessibilité numérique	100% en 2026
Axe 2 – Responsabilité sociale		
2.1 Développer l'inclusion sociale à travers la clause sociale et le recours aux structures protégées/adaptées	Taux d'atteinte des objectifs annuels en matière de volume d'heures d'insertion professionnelle	2024 : 100% en 2024
	Taux des marchés notifiés supérieurs à 140K€ HT/an comportant une clause sociale	2026 : 100% en 2026
	Nombre de marchés notifiés auprès d'une structure appartenant au secteur de l'inclusion (indicateur réglementaire art. L. 2111-3 du CCP)	Cible à déterminer
2.2 Promouvoir d'autres dimensions sociales et éthiques	Nombre de marchés notifiés intégrant une déclaration veillant au respect des droits de l'Homme au travail et des normes OIT (marchés à risques comportant une part importante d'achats de fournitures fabriquées à l'étranger)	100% dans l'année qui suit la mise en place de la déclaration

Synthèse des indicateurs (2/2)



Fiche action	Indicateurs	Cibles
 Axe 3 – Développement économique		
3.1 Contribuer au développement économique local à travers nos achats	Part des TPE-PME dans l'ensemble des prestataires-fournisseurs de Pôle emploi	60% en 2024
 Axe 4 – Innovation		
4.1 Identifier, répertorier et valoriser/partager/diffuser systématiquement les innovations	Taux de marchés notifiés avec des offres variantes	-
 Axe 5 – Transverse		
4.1 Identifier, répertorier et valoriser/partager/diffuser systématiquement les innovations	Obtention de la certification RFAR pour le périmètre retenu	2026